

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Côté

<https://www.cadre21.org/membres/1185db2b7e65bbc9aa0b1678>

Date d'obtention : 2022-03-11 20:30:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'utilisation de la trousse guide mes interventions auprès des victimes et des agresseurs. Permet de traiter les événements rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me permet de travailler conjointement avec les autres intervenants. Les intervenants qui vont prendre la relève s'attendent que ce processus soit respecté. Facilite le reste du travail.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Que je reste neutre dans mes interventions, avec la /les présumé vicitime(s) et le/les présumé agresseur(s) et que je ne sois jamais soumis à du matériel pornographique juvénile lors de mes interventions. Mon intention est de partager les informations recueillies le plus rapidement possible en vue de neutraliser le partage des photos.